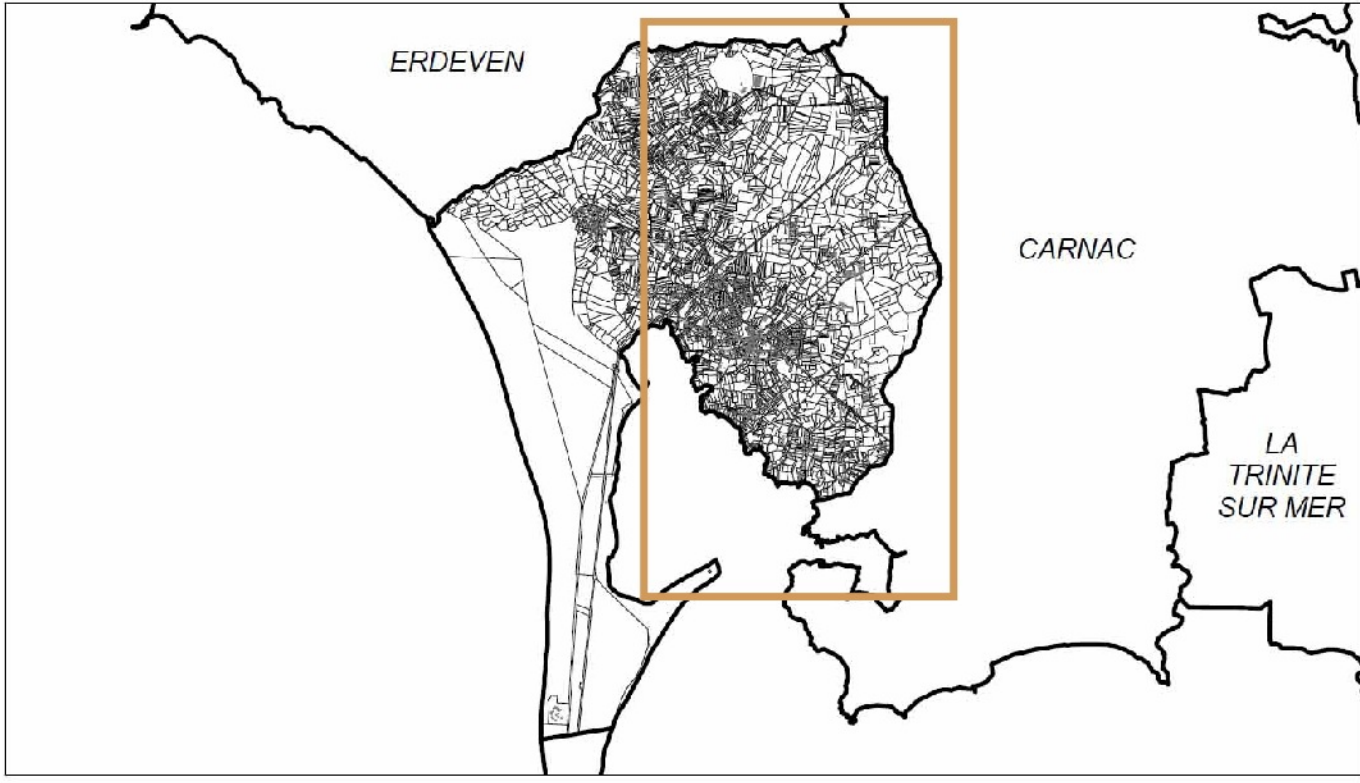


PLAN LOCAL D'URBANISME



Règlement graphique - Secteur Est



Nord Echelle 1 : 5 000

Arrêt du PLU le 26 mars 2025
Approbation du PLU :
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du ...
Le Maire,

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
01	Elargissement de voirie - Pierre Marie Guezal	Commune	95
02	Amenagement d'une piste cyclable - Plouharnel/Carnac	Commune	6193
03a	Amenagement d'un carrefour	Commune	332
03b	Amenagement d'un carrefour	Commune	701
03c	Amenagement d'un carrefour	Commune	497
04a	Elargissement de la voie communale de Brenantez pour l'accès à la Z.A.	Commune	35
04b	Elargissement de la voie communale de Brenantez pour l'accès à la Z.A.	Commune	560
04c	Elargissement de la voie communale de Brenantez pour l'accès à la Z.A.	Commune	76
04d	Elargissement de la voie communale de Brenantez pour l'accès à la Z.A.	Commune	352
04e	Elargissement de la voie communale de Brenantez pour l'accès à la Z.A.	Commune	249
05	Prolongement de la liaison douce vers les terrains de sport	Commune	1215
06	Prolongement de la liaison douce vers le Gouyaneur	Commune	2342
07	Amenagement d'un parking relais	AOITA	2143
08	Zone de loisirs du Preleau	Commune	1738
09	Création d'une liaison piétonne	Commune	30
10	Equiptement public	Commune	1225

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES "MIXITE SOCIALE"

NUMERO	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
01	AOITA	3928
02	AOITA	2483
03	AOITA	2411
04	AOITA	2203
05	AOITA	1483
06	AOITA	1812

ZONAGE DU PLU

Uaa	Ue	Ao
Uab	1AUj	Na
Uba	1AUa	Nds
Ubb	1AUb	Ni
Us	Ak	NL1
UL	Aa	NL2
Uia	Ab	NL3
Uib	Ac	Nm

- Marge de recul des routes départementales
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé "mixité sociale"
- Secteur soumis à OAP
- Linéaire commercial (interdiction de changement des rez-de-chaussée commerciaux)
- Périmètre de diversité commerciale (hachures blanches)
- Périmètre bâti des SDU (contour blanc)

PATRIMOINE NATUREL

- Espace boisé classé
- Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Haie bocagère
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé
- Espace vert à préserver

- Zone humide
- Marge de recul inconstructible des zones humides (5m)
- Cours d'eau
- Marge de recul inconstructible des cours d'eau
- Plan d'eau

PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

- Secteur soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive
- Mégalithe préservé au titre des monuments historiques
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Cône de vue
- Mégalithe préservé au titre de l'article L151-19
- Bâti patrimonial
- Elément de paysage, patrimoine à protéger
- Chemin et ses abords

PREVENTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

- Zones soumises au risque de submersion marine
- Zones soumises au recul du trait de côte à horizon 2050 (+20cm)
- Zones soumises au recul du trait de côte à horizon 2100 (+60cm)

